

GRAND LIEU COMMUNAUTÉ: 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 14 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 mai, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Yannick FÉTIVEAU |
| - M. Stéphane BEAUGÉ | - M. Patrick BERTIN |
| - Mme Karine PAVIZA | - M. Bernard COUDRIAU |
| - M. Loïc PLANET | - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ |
| - M. Frédéric LAUNAY | |

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 202300032 (NOTIFIÉ LE 15/12/2023)
RELATIF À LA MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION
D'ÉPURATION À LA CHEVROLIÈRE**

Par délibération du 12 décembre 2023, Grand Lieu Communauté a confié le marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle station d'épuration de la Chevrolière au groupement d'entreprises **SCE (mandataire)/Yann-Gaël Guitteny Architecte (cotraitant)** pour un montant de **121 720,02 €**

Il convient de faire un avenant n°1 pour le motif suivant : fixation de la rémunération définitive des missions de maîtrise d'œuvre.

Plusieurs incidences et modifications techniques sont à noter :

- Augmentation du montant des travaux du fait de l'augmentation de la capacité hydraulique de la STEP (passage de 170 à 250 m³ par heure)
- Démolition complète de la STEP existante pour la restituer en ZH
- Inflation entre le chiffrage du coût des travaux lors de l'étude de faisabilité et celui de l'AVP

Ces incidences et modifications techniques représentent une plus-value financière de **+11 957,00 € HT** sur le montant du marché, et portent celui-ci de **121 720,02 € à 133 677,02 € HT**. Cette évolution de montant conduit à une augmentation du marché initial de **+9.82 %**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

VU le projet d'avenant n°1 ;

CONSIDÉRANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations seront inscrits au Budget 2025 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'APPROUVER l'avenant n°1 au marché n°202300032, passé avec groupement d'entreprises **SCE (mandataire)/Yann-Gaël Guitteny Architecte (cotraitant)**, pour un montant de + **11 957,00 € HT**, et portant ainsi le montant du marché de **121 720,02 € à 133 677,02 € HT**.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE101-B130525

Publié sur le site internet le **19.05 /25**

Fait à La Chevrolière, le 14 mai 2025,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 17/05/2025
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté